

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article95>



# APADHE (SAPAD) : Service d'assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés



- École inclusive • Les dispositifs et structures de scolarisation - A domicile pour les élèves malades ou accidentés -  
Publication date: mercredi 7 novembre 2018

---

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

---

**L'objectif du service est la recherche de solutions permettant d'éviter les déscolarisations d'enfants ou de jeunes, absents pour cause de maladie ou d'accident afin de maintenir et développer des compétences scolaires, psychologiques et sociales destinées à préparer et donc faciliter le retour de l'élève à l'école, au collège ou au lycée.**

**Tout élève du CP à la terminale d'une école ou d'un établissement scolaire, public ou privé sous contrat, du département, dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée pour raison médicale et pour une période supérieure à 2 semaines est susceptible d'être aidé.**

## Sommaire

- - [#t](#)
  - [Textes de référence](#)
  - [Mise en oeuvre](#)
- [La mise en place d'un Dispositif d'Assistance Pédagogique A Domicile \(D.A.P.A.D\) repose dans le département de l'Ain sur une coopération étroite entre l'Inspection Académique et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain \(A.D.P.E.P. 01\).](#)
  - [Téléchargements](#)
  - [Pour nous contacter](#)
  - [Liens utiles](#)

## Textes de référence

### ► La circulaire des APADHE



Circulaire du 03 août 2020

### ► Le projet pédagogique



## Mise en oeuvre

**La mise en place d'un Dispositif d'Assistance Pédagogique A Domicile (D.A.P.A.D) repose dans le département de l'Ain sur une coopération étroite entre l'Inspection Académique et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain (A.D.P.E.P. 01).**

L'accord de la famille et l'implication de l'élève sont les conditions préalables indispensables à la mise en œuvre d'un dispositif.

Celui-ci mobilise prioritairement :

- ▶ le directeur d'école ou le chef d'établissement (organisation pédagogique)
- ▶ le médecin conseiller-technique de la DSDEN 01 ( avis médical/étude de faisabilité)
- ▶ la coordonnatrice DAPAD (aide au montage/ suivi administratif)



### Mise en oeuvre DAPAD

## Téléchargements

- ▶ Télécharger le dossier « **Dispositif d'assistance pédagogique à domicile** » (DAPAD)



---

### Projet pédagogique SAPAD

- ▶ Télécharger la plaquette du SAPAD 01



---

### Plaquette d'informations SAPAD 2022 2023

- ▶ Bilan du SAPAD



## Pour nous contacter

Pour tout renseignement, contactez le service de promotion de la santé en faveur des élèves

tél secrétariat : 04 74 21 29 28

ce.ia01-ssanelv ac-lyon.fr

ou

la coordonnatrice de l'APADHE : Corinne GREMAUD

tél :04 74 23 71 02

[sapad01.lespep01.org](http://sapad01.lespep01.org)

## Liens utiles

- ▶ Aller sur le [site des PEP](#)